

# ■ Interventions, jurys et partenariats

Acteur reconnu et engagé dans la promotion d'une architecture et de projets de qualité, le CAUE met régulièrement son savoir faire et son expérience au service d'organismes et d'institutions qui le sollicitent. Une façon encore pour le CAUE d'exercer ses missions de formation, de conseil et d'accompagnement à l'échelle mais aussi au service du territoire haut-alpin.

## ■ Jurys de concours d'architecture (marchés publics de maîtrise d'œuvre)

### Jury de concours : maîtrise d'œuvre pour la construction d'un gymnase à Guillestre

Un jury de concours a été organisé pour la sélection d'un candidat pour la maîtrise d'œuvre de la construction d'un gymnase à Guillestre. Deux architectes du CAUE y ont participé.

Réuni sous la présidence d'Auguste Truphème, Président du Conseil Général des Hautes-Alpes, ce jury a noté chacun des trois projets proposés et ainsi désigné le maître d'œuvre retenu.

### Appel à candidatures pour un nouveau groupe scolaire à Saint Martin de Queyrières

La commune de Saint Martin de Queyrières a lancé un appel à candidature pour la construction d'un groupe scolaire aux « Meyriés ». Rappelant l'import-

tance de l'éducation dans l'ouverture sur le monde, la municipalité a fait part de son souhait d'un projet créant un environnement propice aux apprentissages et à la transmission du savoir, ainsi qu'à la mise en œuvre de pratiques pédagogiques innovantes.

Les architectes conseillers du CAUE ont pris part à ce jury et participé à la désignation du maître d'œuvre, apportant ainsi leur expérience et leur connaissance du terrain.

### Appel à candidatures pour l'aménagement d'une zone d'activités économiques à l'aéropôle de Gap-Tallard :

A la demande du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de l'aéropôle de Gap-Tallard, l'architecte conseiller du CAUE a participé à la com-

mission d'appel d'offre organisée par celui-ci en tant que personne qualifiée dans le but de sélectionner une équipe de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une zone d'activités économiques à l'aéropôle de Gap-Tallard. C'est essentiellement un rôle de médiation que l'architecte du CAUE est appelé à jouer dans ce type de procédure. En effet, il n'est pas toujours aisé pour un maître d'ouvrage public non « professionnel » de distinguer l'équipe la plus adaptée à la mission qui lui sera confiée. Outre les notions attachées à une saine mise en concurrence des candidats dans l'intérêt de tous (et de chacune des parties), c'est la notion de qualité architecturale et urbaine qui est ici à expliquer et à défendre en toute objectivité.



## ■ Intervention du C.A.U.E. / Plan formation D.D.E. 05 Autorisations d'Urbanisme

Le CAUE des Hautes-Alpes entretient depuis sa création un partenariat privilégié avec la Direction Départementale de l'Équipement comme consultant et conseil architectural dans l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme (assistance architecturale auprès des dépositaires d'autorisations de construire).

Au cœur de ce partenariat, comme au cœur de l'action des CAUE, se trouve la question de la qualité architecturale et de son intérêt public (cf. Loi sur l'architecture du 03 janvier 1977, article 1).

A la demande du Directeur départemental de l'Équipement,

Le CAUE a animé en novembre une demi-journée de sensibilisation et d'échange autour de cette question de qualité architecturale dans le cadre du plan formation 2008 des instructeurs ADS.

En effet, ces derniers n'ont pas toujours le temps et les moyens d'interpréter et d'apprécier les qualités des projets, notamment du point de vue architectural.

C'est pourquoi nous nous sommes attachés à mettre en évidence les logiques et les incohérences du projet architectural au travers de ses représentations.

A noter également que la dernière réforme des autorisations d'urbanisme, en vigueur depuis

octobre 2007 (décret du 6 janvier 2007), modifie et normalise les représentations du projet architectural (contenu des dossiers de demande) sans pour autant toujours le simplifier comme la réforme avait pu le prévoir ...

Une brochure complémentaire à celles que le CAUE a déjà éditées en 2007 devrait faire suite à cette intervention en vue d'aider les particuliers et les communes à mieux comprendre l'intérêt et la pertinence de chaque pièce graphique ou écrite demandée.



## ■ Intervention du C.A.U.E. auprès de l'A.D.F.P.A.

Cette année encore le CAUE est intervenu auprès des stagiaires



de l'association départementale pour la formation et le perfectionnement des agriculteurs des Hautes-Alpes (ADFPA 05) en contribuant à leur formation « accueil en milieu rural ». Celle-ci s'adresse aux personnes privées souhaitant créer ou valoriser une structure d'accueil et d'hébergement touristique dans les Hautes-Alpes en com-

plément d'une activité agricole ou non.

Faire connaître les activités de conseil du CAUE auprès des particuliers et replacer l'acte d'aménager, de construire, de réhabiliter ou de restaurer dans son contexte architectural, urbain et paysager furent les thèmes principaux abordés lors de cet échange.

## ■ Participation du C.A.U.E. à un jury de formation diplômante Ouvrier Professionnel en Restauration du Patrimoine Niveau V - Association Le Gabion, Embrun - Décembre 2008

Le CAUE participe depuis quelques années déjà à l'évaluation des stagiaires en restauration du patrimoine que Le GABION accompagne dans leur formation et/ou reconversion professionnelle.

Comme les années précédentes, la présidence du jury était assurée par Jean-Louis PAULET, architecte du patrimoine et Directeur du CAUE du Gers. Il était entouré de Mme Hélène RIBLET, Architecte des

Bâtiments de France et Directrice du SDAP des Hautes-Alpes, de M. Marc LAVARENNE, artisan restaurateur du patrimoine, de M. DROUET, artisan Charpentier et d'un architecte conseiller du CAUE 05.